



Risques cancer liés aux fumées **Des mesures dès le 1^{er} janvier 2018**

Sur notre demande répétée notamment dans les différentes instances au sein desquelles les représentants Autonomes siègent (CHSCT, CT, CASDIS...), les membres du Conseil d'Administration du SDIS se sont engagés **dans une politique de prévention des risques cancer liés aux particules issues des fumées d'incendie.**

Une doctrine générale est mise en œuvre afin de prévenir, informer et sécuriser les sapeurs-pompiers lors des interventions mais également après.

La première mesure, **mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2018**, sera **l'interdiction de porter les bottes de feu ou de VSAV en caserne.** Celles-ci faisant partie des effets contaminés et contaminants. Dès le 1^{er} janvier 2018, la vie en caserne devra se faire en baskets. Le port des bottes sera réservé aux manœuvres et aux interventions.

Dans un second temps, **des protocoles de nettoyages et de décontamination seront mis en place** concernant les tenues portées lors de nos opérations comme pour l'ensemble des EPI et des engins et des matériels utilisés en intervention. Ces procédures (comme celles à venir) doivent permettre prévenir et de combattre les effets néfastes des contaminations.

Le Directeur Départemental, le Colonel DIES a affirmé son engagement dans ce dossier que les représentants Autonomes portent depuis des mois. Une première série de procédures sera actée au cours du 1^{er} trimestre 2018 un véritable engagement dans nos pratiques qu'il nous faudra tous prendre en compte. Ces dispositions seront proposées en CHSCT et validées en CT. Nous ne manquerons pas de vous en informer ! Face à ce risque cancer avéré nous ne ferons aucune concession !

SYNDICAT
AUTONOME
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve-Loubet

Tel : 04 93 34 81 09
Fax : 04 93 29 79 98
secretariat@saspp-pats06.org

Affilié à la FA-FPT

Les Autonomes